

RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00382
Numéro SIREN : 388 307 209
Nom ou dénomination : A.S.A. FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 5948

ASA FERMETURES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : LESCAR (64230) - BOULEVARD DE L'EUROPE -
ROUTE NATIONALE 117- MONJOY
388 307 209 RCS PAU
SIRET 388 307 209 00022
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EXPRIMEE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

LA SOUSSIGNEE :

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 929 880 €, dont le siège social est situé LIEUSAIN (77127) - 560 avenue Marguerite Perey, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 722 019 734 RCS MELUN, représentée par son Président en exercice, Monsieur Benoît DESLANDES (l'« **Associé Unique** »),

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société « **ASA FERMETURES** », société par actions simplifiée au capital de cent mille euros (100 000 €), divisé en cinq cents (500) actions de deux cents (200 €) de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé LESCAR (64230) – Boulevard de l'Europe, Route Nationale 117 – Monjoy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PAU sous le numéro 388 307 209, représentée par son Président en exercice, Monsieur Ignace BELLOTA (le « **Président** »)

RAPPELLE :

- ▶ Que le projet de la présente décision exprimée par acte ainsi que tous autres documents jugés utiles ont été adressés au Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Philippe BAUCOU ;
- ▶ Avoir acquis ce jour auprès de la SAS ASA DÉVELOPPEMENT, la totalité des actions et des droits de vote composant le capital social de la Société ;
- ▶ Que par lettres en date du 29 septembre 2022, Madame Sabrina BELLOTA et Monsieur Yannick BELLOTA ont notifié à la Société la démission de leur mandat social de Directeur Général avec effet à compter de ce jour ;
- ▶ Qu'il convient de prendre acte de la démission de Madame Sabrina BELLOTA et de Monsieur Yannick BELLOTA de leurs fonctions de Directeur Général de la Société.

Ceci étant rappelé, l'Associé Unique a pris les décisions ci-après.

**

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission des Directeurs Généraux de la Société

L'ASSOCIE UNIQUE :

- ▶ **prend acte** de la démission de Madame Sabrina BELLOTA de son mandat social de Directeur Général de la Société avec effet à compter de ce jour et **décide** de la dispenser du respect du délai de préavis de trois (3) mois prévu à l'article 17 des statuts.

ASA FERMETURES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : L'ESCAR (64230) - BOULEVARD DE L'EUROPE -
ROUTE NATIONALE 117- MONJOY
388 307 209 RCS PAU
SIRET 388 307 209 00022
(la « Société »)

- ▶ **prend acte** de la démission de Monsieur Yannick BELLOTA de son mandat social de Directeur Général de la société avec effet à compter de ce jour et de le dispenser du respect du délai de préavis de trois (3) mois prévu à l'article 17 des statuts.
- ▶ **décide** à la suite de la démission de Madame Sabrina BELLOTA et de Monsieur Yannick BELLOTA, de ne pas procéder à leur remplacement.

La présente décision est adoptée par l'Associé Unique

DEUXIEME DECISION
Détermination des pouvoirs du Président

L'ASSOCIE UNIQUE :

- ▶ **décide** à la suite de la Décision n°1 ci-dessus, qu'à compter de ce jour, Monsieur Ignace BELLOTA, en sa qualité de Président de la Société, sera investi des pouvoirs conférés au Président par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par les statuts, à l'exception des décisions suivantes qui nécessiteront en toutes circonstances l'approbation préalable par écrit de l'Associé Unique de la Société :
 - Acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
 - Acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
 - Création ou cession de filiales ;
 - Opération de toute nature portant sur la participation de la Société dans ses filiales ;
 - Acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
 - Création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
 - Prise ou mise en location gérance de fonds de commerce ;
 - Prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
 - Conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
 - Investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 250.000 euros par opération ;
 - Emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 100.000 euros ;
 - Cautions, avals ou garanties à donner par la Société hors du cours normal des affaires ; et
 - Crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires.
- ▶ **décide** que Monsieur Ignace BELLOTTA, sous la réserve des pouvoirs conférés par la présente Décision, en sa qualité de Président sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société et représentera cette dernière à l'égard des tiers.

La présente décision est adoptée par l'Associé Unique

ASA FERMETURES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : L'ESCAR (64230) - BOULEVARD DE L'EUROPE -
ROUTE NATIONALE 117- MONJOY
388 307 209 RCS PAU
SIRET 388 307 209 00022
(la « Société »)

TROISIEME DECISION

Délégation de pouvoirs à Monsieur Ignace BELLOTA et Monsieur Benoît DESLANDES en vue d'assurer les opérations de gestion courante de la Société

L'ASSOCIE UNIQUE :

- ▶ **délègue** sous la réserve du respect des limitations de la Décision n°2, tous pouvoirs à Monsieur Ignace BELLOTA et Monsieur Benoît DESLANDES sans faculté de subdélégation, à l'effet d'assurer les opérations de gestion courante de la Société.
- ▶ **décide** que toutes opérations réalisées ou engagements pris par tout bénéficiaire de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre de la gestion courante de la Société nécessiteront la signature d'au moins deux bénéficiaires de la présente délégation, dont Monsieur Benoît DESLANDES.
- ▶ **prend acte** que la présente délégation de pouvoirs privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La présente décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales

L'ASSOCIE UNIQUE :

- ▶ **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer les formalités de publicité de démission des Directeurs Généraux dans un journal d'annonces légales habilité du lieu du siège social de la société ainsi qu'auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PAU, et plus généralement, pour effectuer toutes les formalités légales.
- ▶ **prend acte** de l'engagement du Président de reporter, conformément à la loi et aux statuts, les décisions prises aux termes du présent acte sur le registre des décisions de l'Associée Unique de la Société.

La présente décision est adoptée par l'Associé Unique

LE 29 SEPTEMBRE 2022

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEM FRANCE

Associé Unique

Représentée par M. Benoît DESLANDES

Benoît Deslandes